



- INSCRIPTION AU TREMLIN DU CRI DE LA GOUTTE -

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'association du Cri de la Goutte organise la 1^{ère} édition de son tremplin musical en ligne destiné aux artistes de la région Rhône Alpes - Auvergne et ses alentours. Il a pour but de découvrir de nouveaux talents grâce à des vidéos qui seront partagées sur les réseaux du festival. Le lauréat aura l'occasion de se produire en concert, sur la grande scène du Cri de la Goutte le samedi 24 juillet à Menthières.

Nom du groupe / artiste :

Présentation du groupe :
.....
.....

Date de création :

Nombre de compositions :

Expérience scénique :

Nom du responsable :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Site internet / facebook :

Signature du responsable :



- RÈGLEMENT DU TREMLIN DU CRI DE LA GOUTTE -

ARTICLE 1 - LES DATES

Le tremplin se déroulera en plusieurs phases :

- **Le 7 mars - ouverture des inscriptions** en retournant ce document par mail : programmation@cridelagoutte.fr
- **Du 7 mars au 4 avril - envoi des vidéos** via un lien de téléchargement par mail : programmation@cridelagoutte.fr
- **Du 4 avril au 18 avril - vote du jury** pour sélectionner les quatre vidéos qui seront partagées sur la page facebook du festival pour le vote du public.
- **Du 18 avril au 25 avril - vote du public** en ligne sur la page facebook du festival pour sélectionner le lauréat.
- **Le 2 mai : annonce du lauréat** et commentaires du jury.

ARTICLE 2 - CRITÈRES DE PARTICIPATION

Le tremplin musical est ouvert aux groupes répondant aux critères suivants :

- Les groupes doivent être majoritairement amateurs et âgés de plus de 18 ans.
- Les groupes doivent être composés d'un maximum de 6 musiciens.
- Les groupes doivent être basés en région Rhône-Alpes Auvergne et ses alentours.
- Les morceaux proposés doivent être des créations originales.

ARTICLE 3 : MODALITES DE SELECTION

Le jury sera composé de :

- La commission en charge de la programmation du Cri de la Goutte
- Un membre du groupe Tram des Balkans, parrain du Cri de la Goutte

Dans un premier temps, ce jury se réunira afin d'étudier l'ensemble des candidatures déposées par mail avant le 4 avril. Sur écoute, 4 candidats seront retenus par le biais d'un classement. Le groupe préféré du jury se verra attribuer 4 points, le second groupe se verra attribuer 3 points, le troisième 2 points et le quatrième 1 point.

Dans un second temps, les vidéos des 4 candidats retenus seront partagées le dimanche 18 avril sur la page facebook du Cri de la Goutte. Les internautes auront jusqu'au 25 avril pour voter en ligne via la mention "j'aime" **uniquement** sur la publication originale de la page



facebook du festival. Le groupe ayant recueilli le plus de mentions "j'aime" à la date du 25 avril sur la page du Cri de la Goutte se verra attribuer 4 points - le second groupe se verra attribuer 3 points, le troisième 2 points et le quatrième 1 point.

Le total des points des membres du jury et des internautes déterminera le classement final du tremplin. Le groupe recueillant le plus de points se produira pour un set de 30 minutes dans le cadre d'une première partie de concert, pendant le festival du Cri de la Goutte, le samedi 24 juillet à Menthieres.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Toutes les esthétiques musicales avec instruments et chants dans la catégorie « musiques actuelles » peuvent être représentées.

La sélection se fera sur la qualité, la richesse vocale et instrumentale ainsi que sur l'originalité du groupe.

ARTICLE 5 : ANNONCE ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

Les résultats seront annoncés le 2 mai par mail à l'ensemble des participants et sur les différents supports de communication du Cri de la Goutte.

ARTICLE 6 : LE PRIX DU LAURÉAT

Le lauréat du tremplin se produira sur la grande scène du festival samedi 24 juillet en début de soirée pour un set de 30 minutes. Le groupe pourra accéder gratuitement aux deux soirées de concerts et disposera de 4 invitations supplémentaires. Le festival prendra à sa charge les repas et boissons de la soirée du samedi mais aucune compensation financière n'est prévue.

ARTICLE 7 : MODALITES D'INSCRIPTION

Documents à envoyer par voie électronique pour valider l'inscription :

- Le bulletin d'inscription et le règlement dûment complétés et signés.
- Un lien permettant l'écoute d'au moins 3 titres - via le formulaire d'inscription.
- Un texte court pour présenter le groupe - via le formulaire d'inscription.
- Un visuel présentant l'esprit du groupe - logos, photos, etc.
- Une captation live tournée pour le tremplin en ligne. *

* Les vidéos filmées dans le cadre du tremplin en ligne du Cri de la Goutte devront, dans la mesure du possible, être représentatives de la ligne conductrice du festival : un festival musique, sport et nature en moyenne montagne. Des efforts de mise en scène seront



appréciés - par exemple, une captation en plein air dans un cadre naturel. Les vidéos devront être de bonne qualité (vidéo et audio) et au format mp4.

L'ensemble des documents, fichiers et questions sont à transmettre par mail à l'adresse : programmation@cridelagoutte.fr

ARTICLE 8 : DROITS DE DIFFUSION DES PRODUCTIONS

Les participants s'engagent à autoriser, sans contrepartie, l'association du Cri de la Goutte à diffuser les images fixes et animées (photographies ou films) prises au cours de la soirée sur tout support dans le but d'assurer la valorisation de ce concours. De même, les participants s'engagent à autoriser, sans contrepartie, la diffusion par l'association des vidéos envoyées dans le cadre de ce tremplin en ligne selon les termes détaillés ci-dessus.

ARTICLE 9 : ANNULATION

Si pour des raisons internes ou externes, l'organisateur devait être conduit à annuler le concours ou le festival, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

Afin d'éviter une annulation de dernière minute de la part du lauréat, une caution de 50€ sera demandée. La caution ne sera pas encaissée et sera rendue dès l'arrivée du groupe sur le festival samedi 24 juillet.

ARTICLE 10 : CONTACT

Pour tout renseignement concernant ce tremplin, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : programmation@cridelagoutte.fr

Signature du responsable précédée de la mention " lu et approuvé " :